

Mercredi 25 Mars 2009 - n°457

Urbanisme - Rapport Charié - Pour une refonte totale de l'urbanisme commercial

Economie - Culture - Les « chiffres clés » du ministère de la Culture

Environnement - Livre vert de la Commission européenne - La MEPLF s'exprime sur la gestion des biodéchets

Tourisme - Tourisme - Ouverture du site Internet « ville-passion »

Santé - L'eau potable en France - Etude Eau et Santé

Economie - Assises

Economie - IUT - IUFM - La ministre répond aux sénateurs

Economie - Agenda

URBANISME

Rapport Charié - Pour une refonte totale de l'urbanisme commercial

Le député du Loiret Jean-Paul Charié (UMP) - anciennement rapporteur de la loi de modernisation de l'économie (LME) devant l'Assemblée nationale - a présenté à la presse vendredi dernier un rapport intitulé « Avec le commerce, mieux vivre ensemble ».

Fruit de réflexions et de nombreux entretiens réalisés par Jean-Paul Charié, celui-ci souhaite « changer radicalement d'état d'esprit, de méthodes et de moyens » et assurer la vitalité du commerce et de la concurrence.

Conformément aux engagements du gouvernement, mais aussi compte tenu des contraintes européennes, le député du Loiret souhaite à travers une proposition de loi qui serait discutée dès l'été prochain véritablement remettre à plat l'urbanisme commercial. Remettant en cause le dispositif modifié de la loi Royer, il propose de supprimer purement et simplement l'autorisation économique préalable avant ouverture, extension ou agrandissement d'un point de vente. On notera que ce parlementaire ne souhaite pas adjoindre à cette proposition la question épineuse du travail dominical, dans la mesure où « même dans les rangs de la majorité ce sujet a montré qu'il ne faisait pas consensus ». Afin de rendre opposable à la fois aux SCOT et PLU un volet urbanisme commercial, celui-ci voudrait intégrer de nouvelles dispositions dans le code de l'urbanisme pour donner « de nouvelles autorités aux élus sur l'architecture, l'environnement des points de vente et les préoccupations d'intérêt général ».

18 programmes d'actions locales

Pour concrétiser immédiatement « la croissance du mieux vivre ensemble », Jean-Paul Charié souhaite mettre en œuvre 18 programmes d'actions locales. D'ici le dépôt d'une proposition de loi – plus facile et rapide à mettre en œuvre depuis l'instauration de la semaine mensuelle réservée aux initiatives parlementaires – des groupes de travaux (rassemblant élus, experts et représentants d'enseignes) seront chargés d'examiner et de faire des propositions sur ces 18 programmes d'actions locales. Ondes Moyennes revient pour vous sur les plus significatifs.

200 cœurs de ville moyenne

Pour retrouver l'équilibre des grands magasins de centre ville, le député du Loiret propose notamment dans 200 cœurs de ville moyenne, réimplantations, modernisation, restructurations de centre commercial, de grands magasins... avec des commerces de niveau 2 ou 3 (rayonnement correspondant à l'agglomération ou au département).

Pour engager ce programme, Jean-Paul Charié formule diverses recommandations : la participation d'opérateurs spécialisés, d'enseignes locomotives, la conception d'un format de magasin « populaire » de centre ville, l'accompagnement de réhabilitation des logements au-dessus des commerces.

200 centres de distribution urbaine

Pour supprimer en centre-ville la nuisance des livraisons, le député propose dans 200 agglomérations de créer un équipement logistique localisé à proximité de la zone qu'il dessert (cœur de ville, ville entière, lieu spécifique comme une commune touristique...). Fournisseurs et transporteurs confieront leur fret et des livraisons mutualisées pourraient être effectuées.

500 unités de magasins à loyer modéré

Enfin pour éviter la disparition des activités d'utilité publique (commerces de niveau 1 c'est-à-dire de proximité), le député suggère de créer 500 unités de magasins ou ateliers à loyers modérés pour commerçants, artisans, prestataires de services afin de faciliter leur création ou leur pérennité.

Soulignant que l'ensemble des 18 programmes d'actions locales pourrait globalement au niveau des coûts être autofinancé, le député a toutefois reconnu que des charges pourraient peser sur les communes. « Celles-ci maîtrisent en grande partie le jeu en matière de foncier, mais cela implique de revoir la question des loyers, des baux commerciaux, des diverses taxes fiscales et valeurs locatives... »

ECONOMIE

Culture - Les « chiffres clés » du ministère de la Culture

L'édition 2009 des « chiffres clés » du ministère de la Culture est parue récemment à la Documentation française. Cet ouvrage présente sous forme de tableaux et diagrammes les statistiques relatives à la vie culturelle française en proposant une approche transversale sur les grands thèmes : patrimoine, musées, disques, éducation, livre, technologies de l'information... Riche d'enseignements divers, cet annuaire reprend également les derniers chiffres (2006-2008) concernant le financement de la culture selon les différents niveaux de collectivités.

Les communes en tête des dépenses culturelles

Il apparaît ainsi que les collectivités ont dépensé plus de 7 milliards d'euros pour la culture (chiffres de 2006). Les communes de plus de 10 000 habitants arrivent en tête des dépenses avec un effort culturel de 8,1% du budget, et 4,3 milliards d'euros dépensés en 2006. L'effort culturel des EPCI à fiscalité propre, des départements et des régions se portent quant à eux, à respectivement 5,7%, 2,2% et 2,5%, avec des dépenses respectives de 842 millions d'euros, 1,3 milliard d'euros et 555 millions d'euros. A titre de comparaison, le total des crédits du ministère de la Culture et de la Communication a atteint 2,92 milliards d'euros en 2008, auxquels il faut ajouter 3,78 milliards d'euros d'effort financier hors ministère.

Le « budget culture » des familles des villes moyennes

Autre enseignement concernant le budget annuel culturel des familles en fonction de la taille des villes : ce budget augmente de manière sensible avec la taille de la commune, variant parfois du simple au triple. Les familles des villes moyennes ont toutefois des dépenses inférieures à celles des petites villes en ce qui concerne les journaux et périodiques (131 euros par famille et par an contre 154 euros pour les petites villes).

Pour consulter l'intégralité des chiffres :

www2.culture.gouv.fr/culture/deps/2008/pdf/Chiffres-cles-2009.pdf

ENVIRONNEMENT

Livre vert de la Commission européenne - La MEPLF s'exprime sur la gestion des biodéchets

La Maison européenne des Pouvoirs locaux français (MEPLF)*, a répondu la semaine passée, par le moyen d'une contribution officielle au livre vert de la Commission européenne sur la gestion des biodéchets.

Enjeux

Par « biodéchets », on entend les déchets biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine issus des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires. La gestion de ce type de déchets est déjà régie par de nombreux textes législatifs, mais comme les pratiques nationales dans l'Union européenne à 27 varient beaucoup en la matière, la Commission se pose la question d'une législation communautaire sur les biodéchets. Concrètement, en plus de la prévention à la source, les possibilités en matière de gestion des biodéchets incluent la collecte (séparée ou mixte), la méthanisation, le compostage, l'incinération et la mise en décharge. Les avantages des différentes méthodes de traitement dépendent des conditions locales, telles que la densité démographique, l'infrastructure et le climat, mais aussi des marchés existant pour les produits associés (énergie et composts).

Méthode

Les associations membres de la Maison européenne des pouvoirs locaux français se sont particulièrement senties concernées par les questions relatives à la collecte et au traitement des déchets au sein desquelles s'inscrivent les principes d'une gestion saine et durable des biodéchets par les collectivités territoriales. Cependant, elles ont choisi de travailler sur ce dossier en étroite collaboration avec les services de l'Etat français, dont les services techniques du MEEDDAT et le SGAE (Secrétariat Général aux Affaires Européennes), pour envisager une réponse coordonnée sur la question de l'avenir des biodéchets.

Réponse

A travers cette contribution, les associations membres de la Maison européenne des Pouvoirs locaux français :

1 – ont rappelé que les situations locales, et donc le champ des possibilités, varient d'un territoire à l'autre au sein de l'Union européenne et que, par conséquent, une solution européenne unique et contraignante de gestion des biodéchets ne serait pas pertinente.

2 – ont insisté pour que les spécificités locales soient impérativement prises en compte pour le choix des modes de collecte et de traitement des biodéchets.

3 – ont encouragé le tri sélectif et le compostage à domicile, chaque fois que cela est possible (habitat pavillonnaire avec jardin), ainsi que l'information aux citoyens sur la fabrication d'un compost de bonne qualité.

4 – ont souligné que la collecte séparée des biodéchets ne peut se faire sans l'existence de débouchés réels et pérennes. Imposer une collecte séparée en l'absence d'un vrai marché pour le compost aurait des coûts financiers importants et des conséquences finalement négatives sur l'environnement (ex. nécessité d'un transport dédié polluant

s'il n'y pas de débouché local, voire mise en décharge ou incinération s'il n'y pas de débouché du tout).
5 – ont confirmé que la Commission européenne garde un rôle déterminant à jouer pour favoriser la création de débouchés économiques intéressants en créant un marché pérenne de compost de qualité au sein de l'UE.

Pour lire le Livre Vert :

<http://eur-lex.europa.eu/>

Pour lire la contribution commune :

<http://www.pouvoirs-locaux-francais.eu/>

(*) La MEPLF regroupe les principales associations nationales d'élus locaux français à Bruxelles, dont l'AMF, l'ADF, l'AMGVF, la FMVM, et l'APVF.

TOURISME

Tourisme - Ouverture du site Internet « ville-passion »

Le vendredi 20 mars a eu lieu le Conseil d'Administration du « Club des Villes Passion », auquel la FMVM a participé dans le cadre d'un partenariat de travail autour d'un projet e-tourisme.

A l'origine, cette association née au sein de la FNOTSI et appelée « Bon Week End en Ville » s'était fixée comme objectif la promotion de la destination des villes moyennes grâce à des formules de promotions exclusives. Depuis 2006, ce club est devenu le « Club des Villes Passion », et propose des forfaits de découverte des villes comprenant un hébergement et un pass loisir. L'objectif principal est de fédérer les offices de tourisme des villes moyennes, avec toutefois une tolérance concernant certaines grandes villes ou petites villes dont le profil est comparable. Parmi les 12 villes actuellement adhérentes, 9 sont des villes moyennes (Angoulême, Carcassonne, Chambéry, Epinal, Le Puy en Velay, Montélimar, Saintes, Sète et Troyes) et 3 sont des grandes villes (Clermont-Ferrand, Saint-Etienne et Toulon). Le site internet du « Club Villes Passion » vient d'ouvrir. Il a pour but de prolonger les sites des offices de tourisme des villes adhérentes de manière originale en proposant notamment des vidéos et des articles réalisés par deux femmes journalistes dont le ton volontairement impertinent contraste utilement avec l'aspect « institutionnel » des sites Internet d'offices de tourisme.

Site internet : www.villepassion.fr

Coordonnées de M. Gilles PANNE, directeur du Club Villes Passion : ville-passion(at)voila.fr

SANTÉ

L'eau potable en France - Etude Eau et Santé

Le ministère de la Santé vient de mettre en ligne son rapport sur « L'eau potable en France » au 1er juillet 2007. Tous les deux ans, les DRASS (Directions régionales des affaires sanitaires et sociales) réalisent une synthèse nationale chiffrée sur la qualité des eaux d'alimentation. Ce rapport est divisé en deux parties. L'une est dédiée à l'organisation de l'alimentation en eau potable en France et l'autre à la qualité de l'eau potable en France. Ainsi, à la fin de l'année 2006, plus de 310 000 prélèvements ont été réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire. Près de 800 paramètres différents ont été mesurés au moins une fois, permettant le recueil et l'expertise de plus de 8 millions de résultats analytiques. Parmi les « familles » les plus recherchées, figurent les paramètres microbiologiques, en raison du risque présenté à court terme, mais aussi les pesticides, le pH, la turbidité, le chlore libre actif, ainsi que les nitrates. En 2006, près de 96 % des prélèvements (sur un total de près de 200 000) se sont révélés conformes aux critères de qualité bactériologique, mais on estime encore à plus de 2,5 millions de personnes la population potentiellement exposée à de l'eau n'ayant pas respecté en permanence les limites de qualité requises. Les non-conformités bactériologiques sont plus fréquentes dans les réseaux de petite taille : 99,9 % des mesures sont conformes pour les UDI (unités de distribution) de plus de 50 000 habitants, alors que ce taux n'est que de 91,2 % pour les UDI de moins de 500 habitants. Les zones d'habitats dispersés alimentés par des réseaux morcelés se trouvent par conséquent particulièrement concernées (dont les zones de montagne notamment).

<http://www.sante.gouv.fr/htm/dossiers/eau/accueil.htm>

ECONOMIE

Assises

4es Assises des Villes Moyennes et Intercommunalités

Châlons-en-Champagne - 4 et 5 juin 2009

Centre régional de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers

**Crise, réformes, innovation. Ça bouge !
Les villes moyennes en première ligne**

Jeudi 4 juin 2009

13h45 Ouverture des Assises

14h00 Plénière 1 - Réformes : quelle place pour les villes moyennes ?

16h00 Plénière 2 - Les finances locales dans la crise, et après ?

18h30 – 19h30 - Visites guidées

Vendredi 5 juin 2009

9h00 – 10h45 - Forums - Quelles solutions innovantes pour faire face à la crise ?

Forum 1 Formation et recherche

Forum 2 Attractivité et emploi

Forum 3 Environnement et technologies vertes

11h00 Plénière 3 – Relance : la stratégie villes moyennes

13h00 Allocutions de clôture

Pour plus d'informations : www.assisesvillesmoyennes.fr

ECONOMIE

IUT - IUFM - La ministre répond aux sénateurs

L'état d'application de la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) faisait l'objet, le 19 mars dernier, d'une question orale avec débat, au Sénat. L'occasion pour la ministre de l'Enseignement supérieur de faire le bilan et d'annoncer certaines évolutions.

Après avoir affirmé que l'enseignement supérieur et la recherche demeuraient la priorité absolue de ce quinquennat, Valérie Pécresse a évoqué point par point l'état d'avancement de la mise en œuvre de la loi : moyens financiers, statut des enseignants-chercheurs, orientation et insertion professionnelle, compétence patrimoniale, opération Campus.

Sur l'épineux problème des IUT, la ministre s'est engagée à ce que la spécificité de ces instituts soit préservée, « notamment pour tenir compte de la réussite qui est la leur en matière de professionnalisation des formations universitaires ». Aussi, les IUT continuent de disposer d'un budget propre. Un dialogue fructueux a été mené entre universités et IUT, sous l'égide du ministère de l'Enseignement supérieur, pour qu'une charte soit signée entre eux afin de structurer leurs relations. Cette charte aura valeur réglementaire et sera intégrée au code de l'éducation.

Dès les prochaines semaines, universités et IUT vont pouvoir travailler à l'élaboration des contrats d'objectifs et de moyens qui les lient. À la demande de Valérie Pécresse, les présidents d'université ont accepté de s'engager dans une sanctuarisation a minima des moyens des IUT en 2010, comme ils l'ont fait en 2009.

L'État, quant à lui, consacrera 10 millions d'euros supplémentaires à l'équipement des IUT, dans le cadre du plan de relance, et les 5 millions d'euros qui leur avaient été alloués en 2008 pour encourager l'accueil de bacheliers technologiques seront maintenus en 2009.

S'agissant des IUFM et de la « mastérisation » de la formation des professeurs du premier et du second degrés - réforme souhaitée par la ministre pour revaloriser les carrières des enseignants - la ministre a expliqué que l'intégration des IUFM à l'université allait « dans le sens de l'histoire ». « Tous les grands pays qui ont fait de l'éducation leur priorité forment leurs maîtres à l'université » a ajouté Valérie Pécresse avant de préciser que les antennes de proximité des IUFM conserveraient leur rôle,

« sinon en tant qu'institution, du moins en tant que structure de formation de proximité, au plus près des classes et au plus près des territoires. La formation des maîtres en proximité des classes n'est pas remise en cause ! »

ECONOMIE

Agenda

25 mars 2009

Paris

- Conseil d'administration de la FMVM

- Rencontre avec les représentants du ministère de la Culture : Benoît Yvert, directeur du livre et de la lecture et Daniel Renoult, doyen de l'inspection générale des bibliothèques

26 mars 2009

Paris

- Audience auprès de Christian Frémont, directeur de cabinet du Président de la République

- Formation FMVM « La prévention de la délinquance et la protection de l'enfance »

- La FMVM participe à la Conférence Nationale des Exécutifs

1er avril 2009

Paris

Rencontre avec Lionel Collet, président de la Conférence des présidents d'université (CPU) pour évoquer les sujets liés au développement et à l'avenir de l'enseignement universitaire dans les villes moyennes.

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur
Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi